



**COUR PÉNALE SPÉCIALE**

Communiqué de presse CPS n°120526 - 4



**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Unité - Dignité – Travail

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE**

### **Fixation des audiences de plaidoiries et de réquisitoire dans la procédure sur les intérêts civils dans l'affaire dite « Ndélé 2 » aux 27 et 28 août 2026**

Le mardi 12 mai 2026 la Première Section de la Chambre d'assises de la Cour pénale spéciale tient à informer la communauté nationale et internationale que par l'ordonnance du 8 mai 2026, elle a fixé les audiences de plaidoiries et de réquisitoire sur les intérêts civils dans l'affaire dite « Ndélé 2 » aux 27 et 28 août 2026 à 10 heures, dans la salle d'audience de la CPS.

Le 27 août 2026, la Section d'assises entendra les plaidoiries des Parties civiles ainsi que le réquisitoire du Parquet spécial. Le 28 août 2026, elle entendra les plaidoiries des avocats de la Défense, suivies des répliques et des interventions éventuelles des condamnés.

Cette procédure intervient après le jugement de condamnation rendu le 19 juin 2025, et vise à statuer sur les demandes de réparation des parties civiles contre les condamnés.

Pour rappel, dans son jugement, la Section d'assises avait déclaré Abdramane Seleman alias Ada, Abakar Balamane, Amat Abakar Issène alias Amat Younouss alias Mahamat Encadreur, Hassane alias Hassan alias Assane Adam, Haroun Gueye alias Aroun Guei alias Haroun Gaye et Zakaria Mahamat alias Zoulou coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, tentative de meurtre, autres actes inhumains et persécution, ainsi que de crimes de guerre par meurtre et tentative de meurtre, commis le 6 mars 2020 à Ndélé et les 25, 26 et 27 mars 2020 à Gozbeïda, Kourbou/Lemena et Alihou.

Elle avait également déclaré Abdramane Seleman alias Ada coupable de crimes contre l'humanité par meurtre et persécution, ainsi que de crime de guerre par meurtre, commis le 16 mars 2020 à Ndélé.

Fait à Bangui, le 12 mai 2026.

### **Unité d'information et de communication de la CPS**

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou [ucs@cpsrca.cf](mailto:ucs@cpsrca.cf).